Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251218-AR_DEL_2025_163-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-163

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Lundi 11 décembre 2025

Présents : 20
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. Frédéric MABBOUX, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, M. Thierry WATTERLOT, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 3
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Lydie DUHIL
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
M. Jacques ERTLÉ a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ

Absents non représentés : 6
Mme Patricia MARTINEAU
M. François-Xavier LEVREL
Mme Aline NEDJAR
Mme Delphine SCHAPMAN
M. Dominique GUILLOUET
Mme Stéphanie RENAULT

Secrétaire de séance :
M. Yvon POUTRIQUET

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251218-AR_DEL_2025_163-DE

2- OCTROI D'UN PRET A TAUX ZERO AU CCAS

Rapporteur : Mme Lydie DUHIL

Les CCAS de La Richardais, de Pleurtuit, de Saint Briac sur Mer et de Saint Lunaire ont signé le 23/09/2025 une convention afin d'intégrer un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mutualisation des services d'aide à domicile gérés par les CCAS. Sera ainsi créé le SAD (service à domicile) Public Rance Frémur l'année prochaine (le Département doit donner son autorisation).
En effet, ces CCAS ont constaté plusieurs points de difficulté depuis plusieurs années : souci de recrutement, précarité du statut des aides à domicile, concurrence très forte du secteur privé et associatif, état déficitaire chronique des budgets SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile) …
Pour intégrer le GCSMS, le CCAS de Pleurtuit doit combler le déficit de son budget annexe, le SAAD qui est de 132 000 € auquel doivent s'ajouter 45 000 € de charges du personnel.

Face à ces difficultés financières et afin que le GCSMS puisse fonctionner, la commune a décidé de soutenir le CCAS en lui octroyant un prêt à taux zéro dont les modalités sont les suivantes :
Montant : 177 000 €
Remboursement différé : 3 ans (démarrage des remboursements 3 ans après la date de déblocage des fonds)
Périodicité du remboursement : mensuelle
Taux d'intérêt : zéro
Durée totale : 10 ans (dont 3 ans de différé)
Type d'échéance : constante

Le déblocage des fonds devra être demandé par le CCAS par courrier de son Président une fois l'autorisation du Département accordée.
Le remboursement sera effectué conformément au tableau d'amortissement avec la possibilité de remboursement anticipé sans frais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la situation financière du CCAS nécessitant un soutien exceptionnel pour que le SAD puisse intégrer le GCSMS Public Rance Frémur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder au CCAS un prêt à taux zéro dans le cadre de la création du GCSMS, selon les modalités détaillées ci-dessus et le tableau d'amortissement ci-annexé ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Yvon POUTRIQUET